



ARRIVEE / CHANGEMENT D'ADRESSE



A remettre **personnellement** au Contrôle de l'habitant, Rte de Sauvigny 282, 1290 Chavannes-des-Bois
Tél 022 755 31 44 / E-mail :habitants@chavannes-des-bois.ch / www.chavannes-des-bois.ch

	Personne seule / Epoux / Partenaire Familienhaupt / Partner/ Einzelperson - Capo famiglia / partner / persona sola / householder
---	--

	Epouse / Partenaire Ehefrau – Sposa - spouse
---	--

NAVS 13 Nouveau numéro AVS		NAVS 13 Nouveau numéro AVS	
Nom officiel Familiennome - Cognome - Name		Nom officiel Familiennome - Cognome - Name	
Nom de célibataire Geburtsname - Cognome di nascita – Maiden name		Nom de célibataire Geburtsname - Cognome di nascita – Maiden Name	
Prénoms Vornamen – Nomi – First Name		Prénoms Vornamen – Nomi – First Name	
Sexe Geschl. /Sesso	☐ masculin ☐ féminin	Sexe Geschl. /Sesso	☐ masculin ☐ féminin
Né(e) le (jj.mm.aaaa) Geboren am in- Nato(a) i		Né(e) le (jj.mm.aaaa) Geboren am in- Nato(a)	
Lieu de naissance Geburtsort – Luogo di Nascita		Lieu de naissance Geburtsort – Luogo di Nascita	
Commune(s) d'origine / nationalité Nationality Heimatort(e)/Nation. - Comune(i) d'origine/nation.		Commune(s) d'origine /nationalité Nationality Heimatort(e)/Nation. - Comune(i) d'origine/nation.	
Etat civil Zivilstand - Stato civile - Marital Status ☐ Célibataire ☐ Marié-e ☐ Marié séparé-e ☐ Divorcé-e ☐ Veuf(ve)		Etat civil Zivilstand - Stato civile - Marital Status ☐ Célibataire ☐ Marié-e ☐ Marié séparé-e ☐ Divorcé-e ☐ Veuf(ve)	
Date état civil :		Date état civil :	
Lieux état civil :		Lieux état civil :	
Permis de séjour - residence permit ☐ B ☐ C ☐ L ☐ F ☐ N Aufenthaltsbewilligung / Permesso di soggiorno		Permis de séjour - residence permit ☐ B ☐ C ☐ L ☐ F ☐ N Aufenthaltsbewilligung / Permesso di soggiorno	
Parent 1. - Nom et prénom Name und Vorname des Vaters. Cognome e nome del padre Name and First Name of Father		Parent 1. - Nom et prénom Name und Vorname des Vaters. Cognome e nome del padre Name and First Name of Father	
Parent 2. - Nom célibataire/ Prénom Mädchen und Vorname der Mutter. Cognome da ragazza e nome della madre Name and Maiden Name of mother		Parent 2. - Nom célibataire/ Prénom Mädchen und Vorname der Mutter. Cognome da ragazza e nome della madre Name and Maiden Name of mother	
N° de téléphone Telefonnummer / n° telefono / Phone number		N° de téléphone Telefonnummer / n° telefono / Phone number	
E-Mail		E-Mail	

Enfant(s) mineur(s) vivant dans le ménage Minderjährige oder andere Person(en) - Minorenni o altra(e) persona(e) vivente(i) con la famiglia				
---	--	--	--	--

Nom Prénom(s) Familiennome Vorname(n) / Cognome Nome(i) / Name and first name	Date de naissance Geburtsdatum Data di nascita birthdate	Lieu de naissance Geburtsort Luogo di nascita Place of birth	Origine/Nationalité Heimatort(e) Origine(i) Nationality	Sexe Geschl. Sesso

Inscription souhaitée en résidence Date d'arrivée OU du changement d'adresse ____/____/____ Nombre de personnes dans le logement: _____	☐ Principale ou ☐ Secondaire N°étage: _____
--	--

Ancienne adresse Frühere Adresse - Indirizzo precedente – previous adress
--

Rue / N° Strasse – Via / Nr. – No. :

N° postal - Localité/Pays Ort/Land - Località/Paese :
--

Nouvelle adresse Neue Adresse - Indirizzo nuova – new adress

Rue / N° Strasse – Via / Nr. – No	1290 Chavannes-des-Bois (VD) (Suisse)			
--	---------------------------------------	--	--	--

N° postal - Localité/Pays Ort/Land - Località/Paese	Co-loc chez :	Nombre de pièces :	N° EWID :	N° EGID :
--	----------------------	---------------------------	------------------	------------------

Nom Ancien locataire : Name of previous tenant	Co-loc chez :	Nombre de pièces :	N° EWID :	N° EGID :
--	----------------------	---------------------------	------------------	------------------

Données personnelles facultatives concernant l'appartenance religieuse : Si vous acceptez de donner ces renseignements, ils seront transmis à l'Office fédéral de la statistique et à la communauté religieuse à laquelle vous déclarez appartenir. Ces renseignements peuvent être corrigés gratuitement, en tout temps, et n'ont aucune incidence fiscale.					
	Personne seule / Partenaire	Partenari	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Ne souhaite pas répondre à cette question	☐	☐	☐	☐	☐
Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud	☐	☐	☐	☐	☐
Eglise catholique romaine dans le Canton de Vaud	☐	☐	☐	☐	☐
Communauté israélite dans le Canton de Vaud	☐	☐	☐	☐	☐
Autre	☐	☐	☐	☐	☐

Avez-vous un chien ? ☐ oui ☐ non	Lieu et date du jour:	Signature personne seule/Epoux/Partenaire/Déclarant familial :
---	------------------------------	---

Emoluments : 10.00 CHF déclaration individuelle ou CHF 25.00 par famille

La personne atteste par la présente signature que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles. En cas de fausse déclaration ou de dissimulation de faits l'infraction pénale est passible d'une peine privative de liberté ou une amende (art. 306 et 309 du Code pénal suisse)

Art. 3 Déclaration d'arrivée

¹ Quiconque réside plus de trois mois consécutifs ou plus de trois mois par an dans une commune du canton, est tenu d'y annoncer son arrivée.

² Si cette condition est remplie dans plusieurs communes, l'annonce s'effectuera dans chacune d'elles.

³ Lorsqu'un séjour de plus de trois mois est d'emblée prévisible, l'annonce aura lieu dans les huit jours qui suivent l'arrivée.

Art. 4 Contenu

¹ La déclaration renseigne sur :

- a. le numéro d'assuré au sens de l'article 50c de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) A ;
- b. l'identité (nom officiel de la personne et autres noms enregistrés à l'état civil, totalité des prénoms dans l'ordre exact, date et lieu de naissance, filiation, lieu(x) d'origine, sexe) de l'intéressé ;
- c. l'adresse et adresse postale, y compris le numéro postal d'acheminement et le lieu, l'identificateur de logement EWID, ainsi que le numéro de logement (art. 10 LVLHR) s'il existe ;
- d. l'état civil ;
- e. l'appartenance à une communauté religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton ;
- f. la nationalité ;
- g. le type d'autorisation, si la personne est de nationalité étrangère ;
- h. l'identité du conjoint ou du partenaire enregistré et des enfants mineurs faisant ménage commun avec lui ;
- i. la date d'arrivée dans la commune ;
- j. le précédent et les éventuels autres lieux de résidence ;
- k. l'établissement ou le séjour dans la commune ;
- l. la commune d'établissement ou de séjour
- m. le nom et l'adresse de l'employeur, à défaut, le lieu de travail.

² Les renseignements doivent obligatoirement être fournis, à l'exception des indications relatives à l'appartenance religieuse et à l'employeur ou au lieu de travail, qui sont facultatives. Elles peuvent être corrigées gratuitement et en tout temps sur demande de l'intéressé.

Art. 4a

¹ Les fonctionnaires internationaux qui s'annoncent au contrôle des habitants doivent être enregistrés.

Art. 5 Changement de situation

¹ Tout déménagement, y compris au sein d'un même bâtiment, tout changement d'état civil, d'adresse ou d'adresse postale y compris le numéro d'acheminement doit être signalé dans les huit jours.

Art. 7 Déclaration familiale

¹ La déclaration du conjoint ou du partenaire enregistré et du titulaire de l'autorité parentale vaut pour l'autre conjoint ou partenaire et pour les enfants mineurs, aussi longtemps que ces personnes font ménage commun.

² Les personnes qui atteignent l'âge de la majorité sont astreintes aux mêmes formalités qu'un nouvel arrivant, même si elles demeurent dans le ménage de leurs parents.

Art. 8 Moyens de légitimation

¹ En déclarant son arrivée dans une commune, le citoyen suisse est tenu de présenter soit un acte d'origine, un certificat individuel d'état civil ou un certificat de famille. La personne en séjour doit fournir une attestation d'établissement.

² L'étranger doit produire une pièce de légitimation reconnue selon le droit fédéral. S'il est déjà titulaire d'une autorisation de courte durée, de séjour ou d'établissement, il la présentera.

³ La production du certificat de famille ou d'un certificat de partenariat est toujours requise lorsque le conjoint, le partenaire enregistré ou les enfants mineurs sont inclus dans la déclaration d'arrivée.

⁴ La personne (suisse ou étrangère) dont les données ont déjà été enregistrées dans le registre cantonal des personnes (RCPers) est dispensée de produire les pièces de légitimations mentionnées aux alinéas 1 à 3. Seule la présentation d'une pièce d'identité valable pourra être exigée. Demeure toutefois réservé le cas où la personne ou le préposé constate qu'une erreur a été commise lors de l'enregistrement des données dans le RCPers et que celles-ci doivent être rectifiées.

Modalités d'inscription lors de l'arrivée

Pour les ressortissants suisses

Tout nouvel habitant doit se présenter personnellement au guichet avec une pièce d'identité.

La taxe communale d'arrivée peut s'élever jusqu'à CHF 30.00 par déclaration

Pour les ressortissants étrangers

Il convient de se présenter personnellement et obligatoirement muni des papiers de légitimation nationaux valables (carte d'identité ou passeport pour les Européens, passeports pour les autres ressortissants étrangers), ainsi que le livret pour étrangers si vous en êtes titulaire.

Des documents supplémentaires peuvent être requis selon la situation personnelle des arrivants. Des émoluments cantonaux et fédéraux complémentaires seront requis.

Dans tous les cas et afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres, **le contrat de bail ou acte d'achat/vente doit être présenté** lors de l'annonce d'arrivée ou d'un changement d'adresse.

A défaut, une attestation du logeur est exigée, accompagnée du contrat de bail et d'un document d'identité du logeur.

La liste des bureaux communaux de contrôle des habitants et leurs horaires d'ouverture peut être consultée sur le site www.avdch.ch